

**Service des Assemblées**

**REF : DAJDAAG2016031**

**Signataire : VF/PC**

Séance du Conseil Municipal du 17/11/2016

**RAPPORTEUR : Mériem DERKAOU**

**OBJET : Elections présidentielles 2017. Organisation d'élections primaires de partis politiques. Fixation de la contribution liée à la mise à disposition de locaux communaux.**

**EXPOSE :**

En prévision de la prochaine élection présidentielle du mois de mai 2017, certains partis politiques, comme Les Républicains et le Parti Socialiste, ont annoncé la tenue d'élections primaires. La Commune est sollicitée par ces partis en vue de la mise à disposition de locaux municipaux leur permettant d'accueillir les votants.

En application des dispositions de l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales, des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. La Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

En fonction des demandes précises des partis politiques, un ou plusieurs locaux scolaires pourront ainsi être mis à disposition. Cette mise à disposition sera facturée au tarif forfaitaire de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS) par local et par journée, incluant notamment une participation pour les prestations d'ouverture/fermeture par le gardien de l'école concernée, le coût de location du matériel (trois isoairs et une urne par lieu), les frais de livraison, de montage, de démontage et de récupération par les équipes techniques municipales.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de délibération joint au présent rapport.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 NOVEMBRE 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 17 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 Novembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria. Adjoints à la Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme TLILI Leïla
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. GARNIER Daniel
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance :** Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Service des Assemblées

REF : DAJDAAG2016031

Signataire : VF/PC

**OBJET : Elections présidentielles 2017. Organisation d'élections primaires de partis politiques. Fixation de la contribution liée à la mise à disposition de locaux communaux.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2144-3 ;

Vu le Code électoral ;

Considérant que les prochaines élections présidentielles auront lieu en mai 2017 ;

Considérant que certains partis politiques ont annoncé la tenue d'élections primaires ;

Considérant que ces partis politiques sollicitent la Commune en vue de la mise à disposition de locaux municipaux leur permettant d'accueillir les votants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la contribution due à raison des mises à disposition ici évoquées et à la Maire de déterminer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ;

A la majorité M. BIDAL s'étant abstenu et Mme LENZI ayant voté contre.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le principe de mise à disposition de locaux municipaux scolaires au parti Les Républicains et au Parti Socialiste afin qu'ils puissent organiser des élections primaires en leur sein.

**FIXE** à 450 euros (quatre cent cinquante euros) le montant de la contribution forfaitaire de mise à disposition d'un local municipal à usage de bureau de vote pour une journée.

**DIT** que ce montant comprend notamment la location d'un local scolaire pour une journée, le coût de la mise à disposition de trois iso-loirs, d'une urne, la livraison, l'installation, le démontage, la récupération de ces matériels, ainsi la prestation d'ouverture/fermeture du gardien de l'école concernée.

DIT que la Maire déterminera les conditions dans lesquelles ces locaux seront utilisés au regard des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 18/11/2016

Publié le : 18/11/2016

Certifié exécutoire le : 18/11/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

